

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-13 ET 316-01

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-13 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 16 janvier 2018

Règlement 316-01 modifiant le Règlement 316 pour emprunter la somme de 1 215 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de six propriétés situées dans le secteur du futur quartier Buntin

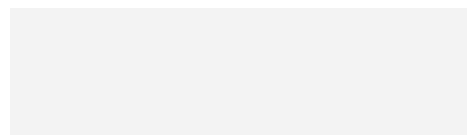
Adoption par le conseil : 22 août 2017

Approbation par les personnes habiles à voter : 6, 7, 11 et 12 septembre 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que modifié par la résolution 2017-12-544 : 12 janvier 2018

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 janvier 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier